
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 17 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi 17 OCTOBRE à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BROMMAT s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier CAYLA, Maire.

Présents : BONNET Jérôme, COUDOUEL Pierre, DESBLATS Nicole, DUVAL NOLORGUES Christiane, LABAT BRIEU Christine, PRUNET Lucie, SALIS Laurence, SOULENQ Joseph, VEYRES Nadine.

Absents : ALBOUY Florent, BOUNIOL François, DELPIROU Hervé, FERREBOEUF Murielle, RAOUL Florence qui avait donné procuration à DUVAL NOLORGUES Christiane.

Jérôme BONNET est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, il déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Intervention de VENSOLAIR : présentation de leur projet.
- Demande de subvention du lycée Pompidou d'Aurillac pour un voyage pédagogique.
- SIEDA : proposition d'assistance pour une étude d'installation de panneaux photovoltaïques.
- Convention avec le centre de gestion pour un accompagnement pour la retraite et l'invalidité de la CNRACL.
- Participation de l'extension du réseau électrique à Pleau.
- Convention de servitude avec ENEDIS pour le raccordement DURAND (Le Roc)
- Convention pour la pose d'une canalisation d'eau à La Barthe pour l'alimentation de la base de vie EDF (travaux barrage de La Barthe)
- Devis :
 - ELAGAGE 12 : élagage et sécurisation du parcours de santé.
 - AXOL/BERTIN : Mission géotechnique G4 glissement de Pleau
 - ABC GEOMETRES : relevé topographique pour les travaux d'assainissement de Rueyres.
 - COMBY MENUISERIE : portes fenêtres du Buron de Pleau
- Décision modificative
- Tarifs d'assainissement 2025 et RPQS (Rapport annuel de la qualité du service d'assainissement collectif)
- Mission CSPS et bureau de contrôle pour les travaux de création d'un accès indépendant à l'école
- Point sur le recrutement du camping/agent technique
- Questions diverses

A l'ouverture de la séance :

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du mardi 27 août 2024.

1 – PRESENCE DE VENSOLAIR – Groupe CNR

VENSOLAIR – Groupe CNR a pris contact avec la Municipalité il a plusieurs mois pour présenter leur projet de stockage de l'énergie par batteries au lieu-dit Rueyres à proximité du poste électrique de Rueyres.

Monsieur le Maire leur a demandé de venir exposer le projet lors d'une réunion du Conseil Municipal.

Trois représentants de VENSOLAIR, société située à Montpellier sont présents. Ils développent les points suivants :

- Présentation de Vensolair et de la Compagnie Nationale du Rhône
 - Présentation de la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) : une société anonyme d'intérêt général à capitaux Publics créée en 1933 dont les 3 missions historiques et solidaires sont de produire de l'électricité, de développer la navigation du Rhône et irriguer les terres agricoles.
 - Présentation de VENSOLAIR qui fait partie du groupe CNR et qui est présent sur tout le territoire. Les objectifs : développer des projets éoliens, solaire, hydrogène et de stockage pour les exploiter.
- Contexte énergétique national et le rôle du stockage dans la transition énergétique :
 - Réseau : assurer la sécurité et la stabilité du réseau électrique puis contribuer à la résolution des congestions.
 - Renouvelable : faciliter l'intégration des énergie renouvelables au réseau : gestion de la variabilité et des injections.
- Le potentiel du territoire : le poste de Rueyres :
 - Le site : poste électrique de Rueyres et parcelles situées à proximité
 - Urbanisme : RNU, loi Montagne et parcelles situées dans le périmètre de l'ABF.
 - Descripton des enjeux identifiés : naturalistes (ZNIEFF, Natura 2000...) et en terme de servitudes d'utilité publique
 - Potentiel envisagé : batterie 100MW /200MW sur une surface de 2ha avec poste de transformation.
 - Actions à venir : rencontres avec les élus , contact avec les parties prenantes, études exploratrices auprès de RTE, pré-diagnostic et information de la population
 - Description de l'exploitation du projet de stockage puis démantèlement et recyclage des batteries au bout de 20 ans.
 - Description des retombées fiscales et offres au territoire

A l'issue de la présentation, plusieurs thèmes sont abordés par les membres du Conseil Municipal :

- ⇒ Quel est l'impact sonore d'une telle structure ? : une étude acoustique sera réalisée.
- ⇒ Quelle est la durée du chantier ? : entre 9 et 12 mois
- ⇒ Ce projet est-il créateur d'emplois ? : la réponse est non

Monsieur le Maire explique que ce projet sera implanté dans des parcelles privées et que la Commune devra émettre un avis sur son implantation à Rueyres : il propose que le sujet soit évoqué lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal pour laisser un temps de réflexion.

2- SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ALESA »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association « ALESA » du lycée Pompidou à Aurillac qui sollicite une subvention pour l'organisation d'un voyage d'étude dans le bassin d'Arcachon pour les élèves en terminale Bac Technologique STAV (Sciences et Technologie de l'Agronomie et du Vivant).

Monsieur le Maire précise qu'un élève concerné par ce voyage est domicilié sur la commune de Brommat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'accorder une subvention de 100 € à l'association « ALESA ».

3- SIEDA : PROPOSITION D'ASSISTANCE POUR UNE ETUDE D'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SIEDA qui propose un accompagnement pour mettre en œuvre une solution photovoltaïque en autoconsommation.

L'accompagnement se divise en 3 étapes :

- Phase 1 : étude d'opportunité permettant de définir techniquement et économiquement le projet.
- Phase 2 : Mise en œuvre.
- Phase 3 : Suivi de la bonne utilisation et optimisation du fonctionnement

Le Conseil Municipal doit faire part de son intérêt pour intégrer la phase 1 dont le coût de l'étude est estimé entre 1500€ et 2000€ par collectivité avec une aide du SIEDA de 60%.

Après réflexion, le Conseil Municipal souhaite adhérer à cet accompagnement et propose les bâtiments communaux suivants : garage communal, salle des fêtes, école, ancien garage des pompiers, la Forge, piscine et sanitaires du camping.

4- CONVENTION AVEC LE CDG 12 EN VUE D'UN ACCOMPAGNEMENT POUR LA RETRAITE ET L'INVALIDITE DE LA CNRACL.

Monsieur le maire présente à l'assemblée délibérante un projet de convention avec le CDG 12 en vue d'un accompagnement pour la retraite et l'invalidité de la CNRACL.

En effet les Centres de Gestion exercent des missions pour le personnel des collectivités et établissements qui leur sont affiliés. Ils assurent une assistance à l'établissement des comptes de droits en matière de retraite et à leur fiabilisation. En outre, ils peuvent assurer toute tâche en matière de retraite et d'invalidité des agents. Ils sont habilités à recueillir, traiter et transmettre aux régimes de retraite, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, les données relatives à la carrière et aux cotisations des agents. Ils apportent leur concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite. Les modalités de ces interventions et les conditions de contribution financière par les régimes de retraite sont fixées par des conventions conclues avec les centres de gestion.

Le présent projet de convention définit le champ de cet accompagnement au titre des années 2024-2025-2026. (Durée de validité 3 ans – renouvellement par reconduction expresse).

Aussi Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur cette proposition d'accompagnement. Il propose d'adhérer à cette mission facultative dont le coût s'établit comme suit :

0,05 % de la masse salariale de l'année N-1, avec un minimum forfaitaire de facturation de 15,00 € par année civile.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- D'adhérer au service Partenariat CNRACL et Invalidité du Centre de Gestion de l'Aveyron
- d'autoriser le Maire à signer la convention, à procéder à son exécution et à signer tous les actes y afférents

5- EXTENSION DE RESEAU - PAVILLONS ANCIEN VILLAGE VACANCES (10 LOTS) – PARTICIPATION DE LA COMMUNE A VERSER AU S.I.E.D.A.

Monsieur le Maire indique que le projet de construction du lotissement public Ancien Village de Vacances (10 lots), nécessite une extension du réseau de distribution publique d'électricité.

Le Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron – S.I.E.D.A. – maître d'ouvrage a fait établir le coût de ces travaux qui s'élèvent à 40 263,94 € Euros H.T.

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le S.I.E.D.A., la contribution restant à la charge de la Commune est de 12 079,18 €.

L'ouverture, le remblaiement des tranchées ainsi que la fourniture et la pose des gaines à l'intérieur du lotissement demeurent à la charge de la Mairie.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

1. De demander au Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron d'agir comme Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.
2. De s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de 12 079,18 Euros correspondant à la contribution restant à la charge de la commune après l'aide apportée par le S.I.E.D.A.
3. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive, dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.

6- CONVENTIONS DE SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE.

Monsieur le Maire expose :

- Considérant qu'EDF qui exploite la chute hydroélectrique de Brommat et les ouvrages de la chute en qualité de concessionnaire va engager des travaux de vidange du barrage de La Barthe,
- Considérant que les travaux liés à la vidange du barrage de La Barthe vont nécessiter l'aménagement d'une base-vie de chantier sur un bien de section appartenant aux habitants de La Barthe parcelle section E n°126,
- Considérant que cette base-vie de chantier devra être raccordée au réseau de distribution d'eau potable,

Il convient d'enfouir une canalisation jusqu'à la base-vie sous le chemin rural menant à la base-vie,

En conséquence, Monsieur le Maire propose la rédaction de conventions de servitude de passage :

1. une convention dans laquelle la commune propriétaire du chemin rural consent à EDF une servitude de passage sur la parcelle ci-après désignée d'une canalisation souterraine d'amenée d'eau potable :
 - Désignation : chemin rural de Puech de la baleine – section E (au droit des parcelles E1155 et E130)
 - Description de la servitude : canalisation d'eau potable pour alimenter la base-vie d'EDF – profondeur d'enfouissement 80 cm

2. Une convention dans laquelle la section communale de La Barthe, représentée par la commune de Brommat en l'absence de conseil syndical, consent à EDF une servitude de passage sur la parcelle ci-après désignée d'une canalisation souterraine d'amenée d'eau potable :
- Désignation : parcelle section E n°173
 - Description de la servitude : canalisation d'eau potable pour alimenter la base-vie d'EDF – profondeur d'enfouissement 80 cm – passage de la canalisation et point de livraison final de l'eau potable

Monsieur le Maire précise :

- que la canalisation décrite ci-dessus sera conservée par EDF à la fin des travaux de vidange de la retenue de La Barthe.
- Que la présence de la canalisation n'engendre aucun préjudice et aucune charge pour le propriétaire qui en conserve la libre disposition

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions de servitude de passage décrites ci-dessus.

7- CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS POUR L'ENFOUISSEMENT D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE : TRAVAUX DE RACCORDEMENT PRODUCTION DURAND.

Une convention de servitude doit être signée avec ENEDIS pour l'enfouissement d'une ligne électrique souterraine pour réaliser des travaux pour le projet de raccordement du producteur DURAND sur la parcelle cadastrée section G N° 136.

Monsieur le Maire donne lecture de la nature des travaux :

* établir à demeure dans une bande de 3 m de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 2 mètres ainsi que ses accessoires.

Il convient de régulariser la situation via la rédaction d'un acte authentique de constitution de servitudes, dont les frais de notaires sont à la charge d'ENEDIS.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer lesdits actes relatifs à la convention mentionnée ci-dessus avec faculté de subdéléguer.

8- DEVIS DIVERS

Monsieur le Maire présente les devis suivants : (les devis pour l'élagage et la sécurisation n'ayant pas été reçus, ils ne sont plus à l'ordre du jour)

▶ **AXOL (Laurent BERTIN)**

Mission de supervision géotechnique d'exécution : donner un avis sur la prestation géotechnique de l'entreprise et les documents fournis par interventions ponctuelles sur le chantier et participation aux réunions : 2 400.00€TTC → devis validé

▶ **ABC GEOMETRES EXPERTS (CORTHIER)**

Relevé topographique du village de Rueyres pour les besoins de l'étude d'assainissement et de la STEP : 5580.00€TTC → devis validé

▶ **COMBY SARL**

Devis pour les portes fenêtres du Buron avec variante bois ou aluminium :

- Aluminium : 4 944.79€TTC → devis validé
- Bois : 4 101.85€TTC

La variante en aluminium est retenue. Le choix de la couleur se fera en réunion de la commission bâtiment.

Mr le Maire ajoute qu'il a validé un devis de Signovia d'un montant de 7048.08€TTC pour des travaux de signalisation afin de reprendre à la peinture certains passages piétons, bandes continues ou zébras à Pleau, devant l'école, à la zone artisanale et à Bella Vista. Ce devis avait été demandé par Mme SALIS, Présidente de la commission voirie, en accord avec les membres de la commission.

Monsieur BONNET précise que les bandes réfléchissantes sont plus visibles la nuit que des marquages à la peinture.

9 – DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique que certains programmes d'investissement doivent être alimentés et propose d'adopter la décision modificative suivante :

PROGRAMMES A APPROVISIONNER

PROG	PREVU	DEPENSE	RESTE	A RAJOUTER	MONTANT DISPONIBLE
PROG 101 - VOIRIE	609 645.00	606 313.65	3 331.35	80 000.00	83 331.35
PROG 11 -PISCINE	40 000.00	6 230.93	33 769.07	15 000.00	48 769.07
PROG 113 - ACHAT MOBILIER	20 605.00	17 821.81	2 783.19	10 000.00	12 783.19
21 - TRAVAUX DIVERS	35 000.00	30 528.48	4 471.52	15 000.00	19 471.52
31- MATERIEL DIVERS ET VOIRIE	28 000.00	25 307.40	2 692.60	15 000.00	17 692.60
38 - HEBERGEMENT CAMPING	125 000.00	110 468.24	14 531.76	10 000.00	24 531.76
51 - ANCIEN GARAGE POMPIERS	30 000.00	-	30 000.00	15 000.00	45 000.00
54 - FOURS A PAIN	55 000.00	17 356.20	37 643.80	10 000.00	47 643.80
112- TRAVAUX SUR BATIMENTS	150 000.00	14 463.11	135 536.89	80 000.00	215 536.89
55- DISSIMULATION RESEAUX QUARTIER PLEAU	150 000.00	-	150 000.00	10 000.00	160 000.00
TOTAL			-	260 000.00	

A PRENDRE SUR :

52-VILLAGE DE VACANCES	1 214 507.44	0	1 214 507.44	- 260 000.00	954 507.44
-------------------------------	--------------	---	--------------	--------------	------------

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

10 - TARIFS DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2025

Conformément aux articles L.2224-12-2, R.2224-19, R.2224-19-1 et R.2224-19-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur une augmentation des tarifs de la redevance d'assainissement collectif.

Après réflexion le Conseil Municipal décide de fixer la redevance d'assainissement auprès des usagers du service d'assainissement collectif comme suit :

Part fixe : 82 euros/logement,

Part variable : 1.40 € / m³.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire appliquer ces tarifs à partir du 1^{er} janvier 2025.

(vote : exprimés : 11, pour 10, contre 1)

11- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2023 : assainissement collectif et STEP de BROMMAT.

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ces rapports, le conseil municipal :

- ✓ **ADOPTE** les rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et de la STEP de Brommat
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

12- CREATION D'UN ACCES INDEPENDANT AUX LOGEMENTS DE L'ECOLE – MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE BATIMENT ET SECURITE PROTECTION SANTE

Dans le cadre des travaux de création d'un accès indépendant extérieur aux logements de l'école, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de la société APAVE située à RODEZ pour des missions de contrôle technique du bâtiment (CT) et de coordination sécurité protection de la santé (SPS).

- MISSION CT : 2 705€HT soit 3 246.00€TTC
- MISSION CSPS : 1 950.00€ HT soit 2 340.00€TTC

Le Conseil Municipal valide les devis et autorise le Maire à signer les missions dans lesquelles les conditions de paiement sont détaillées.

13- RECRUTEMENTS

➤ Candidature spontanée :

Monsieur le Maire explique qu'un agent technique titulaire est actuellement en maladie.

Une candidature spontanée a été adressée à la Mairie pour un poste d'agent technique dans le cadre d'une demande de mutation.

La commission du personnel qui a pu le rencontrer est très intéressée par son profil.

A suivre...

➤ Candidature de Monsieur GOUMILLOU

Antoine GOUMILLOU qui a assuré la gestion et l'entretien du camping municipal cette année pose candidature pour revenir l'année prochaine.

Compte tenu qu'il a donné entière satisfaction, le Conseil Municipal émet un avis favorable. Reste à définir la durée de son contrat de travail en fonction de la période d'ouverture du camping en 2025.

14- REMERCIEMENTS

Plusieurs cartes de remerciement ont été adressées à la suite de corbeilles de fleurs offertes à l'occasion des naissances ou/et décès ainsi pour l'aide versée pour l'achat de récupérateur d'eau de pluie.

15- QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur SOULENQ J: difficulté de faire passer le câble pour l'installation de la fibre à la piscine municipale malgré la présence d'un électricien.

- Mme PRUNET L. : la commission animation a rencontré le photographe Eric Cabanis qui a réalisé l'exposition de photos en 2024 et Monsieur et Madame PAGES de l'association « Au fil de L'eau ». Les retours sont positifs dans l'ensemble. Mme PRUNET fait part de la proposition d'un autre photographe qui pourrait exposer l'été prochain, dans un contexte différent... La Commission devra en parler.

- Mme DUVAL Christiane :

- ⇒ la commission communication doit se réunir début novembre pour préparer l'édition du P'tit Journal, elle invite les présidents des diverses commissions à transmettre leurs informations.
- ⇒ Les cadeaux de fin d'année des seniors ont été choisis, la commande va se faire.
- ⇒ Elle a été contactée par le chargé de mission de Perce-Neige : la MDPH demande une étude de besoin, le dossier avance...

● Madame VEYRES N. :

- ⇒ Demande un miroir à l'embranchement de Gervaux car la sortie est dangereuse depuis que le « céder le passage » a été supprimé : il sera plutôt remplacé un panneau « cédez-le-passage ».
- ⇒ Chemin du four à pain de Jongues : les arbres ont besoin d'être élagués
- ⇒ Demande de Mme AMILHAU : une buse sort dans le commun à Jongues. Peut-elle se brancher au réseau ?
- ⇒ Demande de Mme BONNEFOY : le regard d'eau pluviale situé dans la propriété de Monsieur et Madame BONNEFOY a été nettoyé afin d'éviter le débordement lorsqu'il pleut abondamment.

● Madame DESBLATS : des haies ne sont pas entretenues correctement au lotissement de Pleau et gênent le passage le long des trottoirs, les propriétaires seront informés.

● Madame SALIS :

- ⇒ la prochaine réunion voirie aura lieu le mardi 22 octobre.
- ⇒ Elle fait part à Pierre COUDOUEL de la demande de Monsieur BOISSARD de se raccorder au réseau d'assainissement collectif
- ⇒ Elle s'est rendue à Bussières suite à la demande de Monsieur GERVAL pour son mur.

Séance close à 23h40

Le Maire, Didier CAYLA



Le secrétaire, Jérôme BONNET



